

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la Mairie de PETOSSE.

Date de convocation : 08 Décembre 2023

Présents : BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BOBINEAU Stéphanie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés avec pouvoir : FONSECA Jorge à BOBINEAU Stéphanie
COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

La séance a débuté à 20h00.

Madame Magalie RENAUDIN est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Novembre 2023
- ✓ Budget principal Lotissement T3 : Décisions modificatives
- ✓ SYCODEM : Convention Déchets abandonnés
- ✓ CDG : Renouvellement Convention prestation Paye
- ✓ Application INTRAMUROS
- ✓ Point Ressources Humaines
- ✓ Questions diverses
 - Flash info - Vœux du Maire
 - Trivalis

N° 2023DEC- 01 - ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 Novembre 2023.

N° 2023DEC-02 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 2 de l'exercice 2023, sur le Budget Principal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de crédits en section d'investissement pour la réintégration des frais d'études de voirie et de travaux de rénovation de l'école dans les comptes de travaux correspondant, le tout figurant dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Article	Nature - Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
21312 - CHAP 041	Bâtiment scolaire	+ 54 000 €	
2151 - CHAP 041	Travaux de voirie	+ 15 000 €	
2031 - CHAP 041	Frais d'étude - Voirie		+ 15 000 €
2031 - CHAP 041	Frais d'étude - Travaux école		+ 54 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n°2 sur le Budget Principal tel que proposée.

N° 2023DEC-03 - BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » 3 - DÉCISION MODIFICATIVE

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 1 de l'exercice 2023, sur le Budget Lotissement « Les Vignes » T3, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour la comptabilisation des stocks de fin d'année, le tout figurant dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Article	Nature - Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
71355/042	Terrains aménagés - Stock final		+ 35 000,00 €
7015	Ventes de terrains aménagés		- 35 000,00 €

INVESTISSEMENT

3555/040	Terrains aménagés - Stock final	+ 35 000,00 €	
1641	Emprunt		+ 35 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 sur le Budget du Lotissement « Les Vignes » T3 tel que proposée.

N° 2023DEC-04 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 3 de l'exercice 2023, sur le Budget Principal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de crédits en section de fonctionnement, le tout figurant dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Article	Nature - Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
64131	Rémunération du personnel non titulaire	+ 2 000 €	
73223	DMTO		+ 2 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 sur le Budget Principal tel que proposée.

SYCODEM : CONVENTION DECHETS ABANDONNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en partenariat avec la Communauté de Communes et l'organisme Citéo, le SYCODEM (Syndicat de Collecte des Déchets Ménagers du Sud-Vendée) propose de mettre en place un plan d'action pour prévenir et lutter contre les déchets abandonnés.

Dans le cadre d'une convention pour 3 ans (renouvelable 1 fois), le SYCODEM sera le référent et coordonnateur auprès de Citéo et la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée sera le mandataire.

Le Conseil souhaite reporter ce point dans l'attente d'informations supplémentaires.

N° 2023DEC-05 - PRESTATION PAIE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CGD 85

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée par une Convention avec le Centre de Gestion de la Vendée, pour la prestation de confection de la paie des agents et des indemnités des élus. Celle-ci devait se terminer le 31/12/2025.

Dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et de la sécurisation des procédures, la convention relative à la prestation « paie » doit être mise à jour.

De ce fait, afin de poursuivre la collaboration avec le CDG 85, celle-ci doit être résiliée au 31/03/2024 et une nouvelle doit être signée.

Cette nouvelle convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 01/04/2024 et renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 Décembre 2028 (date limite).

Considérant la nécessité de poursuivre la collaboration avec le CDG 85 pour la prestation « paie », le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention d'Adhésion pour la prestation « paie » avec le Centre de Gestion de la Vendée,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2024 de la commune.

N° 2023NOV-06 - APPLICATION INTRAMUROS

Mme Magalie RENAUDIN, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les modalités d'application et d'adhésion du service INTRAMUROS.

Les administrés peuvent télécharger cette application qui concerne leur commune et ainsi recevoir les informations générales, les alertes, tous les renseignements importants de la vie quotidienne. Les associations auront un accès, ainsi elles pourront communiquer leurs événements.

Cette application est utilisée entre autres par des communes avoisinantes satisfaites.

Le contrat est proposé pour 1 an, reconduit tacitement et automatiquement jusqu'à 3 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2024, au tarif mensuel de 20 € HT soit 24 € TTC (avec une période d'essai gratuite de 3 mois).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion à l'application INTRAMUROS,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion

POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 agents sont promouvables par avancement de grade. Le Conseil décide d'en faire bénéficier 1 agent sur 2.

Monsieur le Maire informe qu'il sera nécessaire de créer un emploi permanent sur un poste d'Adjoint Technique Territorial.

QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde : Le Plan Communal de Sauvegarde fait l'objet d'une révision. Le travail est en cours : fiches en cas de crise, définir les acteurs et leurs missions, le rôle de chacun selon les cas (accident, tempête, inondation)

Trophée Colibri : Le Trophée Colibri a pour but de valoriser les actions innovantes relevant de l'économie circulaire. La commune avait candidaté avec l'action de l'Abri Troc. Malheureusement, celle-ci n'a pas été retenue par la commission du syndicat Trivalis. Toutefois, elle sera mentionnée sur leur site afin de mettre en valeur notre initiative.

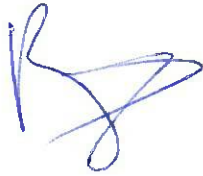
Matériel : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a validé le devis ROMAIN MOTOCULTURE pour l'achat d'une débroussailleuse, pour un montant de 757,96 € TTC.

Cimetière : Une demande a été reçue en mairie pour savoir s'il y avait la possibilité de faire une allée au fond du cimetière, accessible en fauteuil roulant, cette partie étant enherbée. La commune n'a prévu aucuns travaux à cet effet. Néanmoins, une réflexion sera menée pour faciliter l'accès aux fauteuils roulants (grattage, sablage ...)

Équipements sportifs : La Communauté de communes souhaite recenser les besoins sur chaque pôle de proximité. Une réunion est prévue le 18 janvier 2024.

Cérémonie des Vœux du Maire : Les Vœux du Maire auront lieu le Mardi 16 Janvier 2024, à 19 h.
Organisation à prévoir.

Le secrétaire de séance
Magalie RENAUDIN



Le Maire
Yves-Marie BOUCHER

